

XX mai 2025

Tribune pour une politique et des pratiques responsables des entreprises en matière de droits de l'homme dans les zones touchées par un conflit ou à haut risque (CAHRA)

Dans un contexte de conflits majeurs en Afrique, au Moyen-Orient, en Europe et en Asie du Sud-Est, une personne sur huit dans le monde a été exposée à un conflit en 2024, marquant une nouvelle année de souffrances humaines importantes à l'échelle mondiale. En effet, 111 pays ont connu une forme de violence de masse au cours de l'année. Selon l'Armed Conflict Location & Event Data (ACLED), 40 % de conflits supplémentaires se sont produits par rapport à 2020¹.

Alors que le risque de l'instabilité géopolitique est classé au 2nd rang dans le *Future risk report 2024* publié par AXA², **XX détenteurs, gestionnaires d'actifs, parties prenantes de l'industrie financière, le Forum pour l'investissement responsable (FIR), avec le soutien de la Fédération Internationale des droits humains (FIDH) et l'expertise de plusieurs ONG et fondations**, dressent leurs attentes comme définies par les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs) pour que les entreprises adoptent et mettent en œuvre des politiques et des pratiques visant au respect des droits humains le cas échéant, le droit humanitaire, dans les CAHRA.

Les risques que les entreprises causent, contribuent ou soient directement liées à des violations flagrantes des droits de l'homme sont accrus dans les CAHRA. Dans un contexte où le monde fait face à une augmentation des conflits violents, à la fois intraétatiques ou interétatiques, les investisseurs signataires, sont attentifs à ce que les entreprises dans lesquelles ils investissent prennent toutes les mesures nécessaires pour s'assurer qu'elles n'ont pas d'impacts négatifs sur les droits de l'homme à travers leurs propres activités ou en raison de leurs relations d'affaires avec d'autres parties.

Ils sont également attentifs au respect des obligations du droit international humanitaire dans les zones de conflit et les situations d'occupation, telles qu'elles sont définies dans les principes directeurs des Nations unies³ et dans les orientations du Comité international de la Croix-Rouge⁴ (ICRC), ainsi qu'au respect des droits de l'homme dans les zones de conflit.

Reconnaissant leurs responsabilités conformément aux Principes directeurs des Nations Unies, les investisseurs responsables s'efforcent de respecter les recommandations délimitées par les Nations Unies⁵ ainsi que par d'autres acteurs contribuant à l'élaboration d'orientations détaillées, tels que les travaux de l'Institute for Human Rights and Business⁶, le guide pour les investisseurs dans les zones de conflit du RIAA⁷, la *Saliency Materiality Nexus* développée par l'Heartland Initiative⁸, ou le projet pilote de l'Heartland Initiative, la fondation PeaceNexus et Investor Alliance for Human Rights⁹. En outre, de plus en plus d'exigences légales et réglementaires obligent les entreprises à rendre compte de leurs impacts dans les CAHRA.

Par conséquent, pour assumer leurs propres responsabilités et engagements en matière de droits de l'homme, les investisseurs signataires de cette tribune invitent les entreprises à adopter des politiques, des pratiques et des mesures de gouvernance responsables afin de mettre fin, de prévenir, d'atténuer et de corriger les incidences négatives sur les droits de l'homme et les conflits.

¹ <https://acleddata.com/conflict-index/index-january-2024/#:~:text=How%20much%20conflict%20is%20occurring,in%20an%20actively%20conflicted%20area.>

² Classement effectué après consultation de 3000 experts du risque https://www-axa-com.cdn.axa-contento-118412.eu/www-axa-com/22f6059c-0f96-4b89-bb0f-30568c92821d_axa_futurerisksreport_2024_vf.pdf

³ https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinessshr_fr.pdf

⁴ <https://shop.icrc.org/private-businesses-and-armed-conflict-an-introduction-to-relevant-rules-of-international-humanitarian-law-pdf-en.html>

⁵ Voir <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/issues/business/bhr-in-challenging-contexts.pdf>

Et <https://www.unodp.org/publications/heightened-human-rights-due-diligence-business-conflict-affected-contexts-guide>

⁶ <https://www.ihrb.org/latest/when-does-conflict-become-a-companys-business>

⁷ <https://responsibleinvestment.org/wp-content/uploads/2023/05/Investor-Toolkit-on-Human-Rights-and-Armed-Conflict.pdf>

⁸ <https://heartland-initiative.org/wp-content/uploads/2024/09/The-Saliency-Materiality-Nexus.pdf>

⁹ <https://investorsforhumanrights.org/investor-engagement-cahra>

Ces pratiques devraient couvrir toutes les activités commerciales et les relations de la chaîne de valeur exposées aux CAHRA, étant donné que l'exposition des entreprises et des investisseurs à des risques importants en matière de droits de l'homme pose également des risques matériels (par exemple réputationnels, opérationnels, financiers, juridiques).

Concrètement, les investisseurs responsables exigent des entreprises qu'elles adoptent et mettent en œuvre des politiques et des pratiques détaillées en rapport avec leur exposition aux CAHRA, qui respectent à la fois les droits de l'homme internationalement reconnus et le droit international humanitaire, et qui soient conformes à l'ensemble des réglementations, principes et orientations applicables.

Pour protéger les parties prenantes affectées dans les CAHRA, la politique et les processus doivent prendre en compte les risques propres à la situation de conflit, en s'assurant par exemple que les travailleurs, membres des communautés ou autres détenteurs de droits qui acceptent d'être consultés soient protégés dans un contexte de risque accru de représailles, en garantissant notamment la confidentialité de témoignages, la discrétion et la sécurisation des échanges avec l'entreprise.

En outre, la politique et les processus des entreprises doivent :

- Utiliser des sources et une expertise faisant autorité pour identifier et hiérarchiser les CAHRA.
- Garantir la mise en œuvre d'une diligence raisonnable renforcée en matière de droits de l'homme¹⁰, sur une base continue, afin d'identifier, d'évaluer, de prévenir et d'atténuer les risques réels ou potentiels associés aux CAHRA. Lorsqu'elle mène des activités dans un contexte de conflit, la diligence raisonnable renforcée en matière de droits de l'homme implique une analyse du conflit et une évaluation des incidences sur les protections du droit international humanitaire, en plus de la diligence raisonnable standard en matière de droits de l'homme.
- Mettre en place des plans d'action correctifs et des systèmes de remédiation efficaces.
- Mettre en place des mécanismes de contrôle de l'efficacité et de l'impact de ces actions.
- Mettre en place une gouvernance et une surveillance solides en matière de droits de l'homme avec les parties prenantes internes et externes.
- Mettre en place un engagement efficace des parties prenantes internes et externes.
- Publier des informations détaillées, y compris des indicateurs de performance clés et des exemples concrets de mesures prises pour garantir un comportement responsable de l'entreprise dans les CAHRA afin de gérer efficacement les impacts négatifs potentiels et réels de l'entreprise.

Liste des premiers signataires :

- FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (FIR)
- FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR LES DROITS HUMAINS (FIDH)
- FONDATION PEACENEXUS
- HEARTLAND INITIATIVE
- INVESTOR ALLIANCE FOR HUMAN RIGHTS

Disclaimer :

Les informations divulguées ici ne constituent pas des conseils en matière d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations. Par ailleurs, les positions du FIR sont construites avec ses membres mais ne reflètent pas forcément les positions intégrales et individuelles de chacun d'entre eux.

¹⁰ Heightened human rights due diligence in conflict-affected and high-risk areas, ONU, 2022